

L'ÉMERGENCE D'UN MONDE DISPOSÉ À LA CONCILIATION ET À L'APAISEMENT

Le monde de la tragédie grecque est un monde dans lequel règne avant tout l'angoisse et le chaos, les crimes et les châtiments et cependant il semble qu'un monde nouveau tende à émerger. Tout commence à se transformer avec la mise en accusation d'Oreste lors de son procès. Les hommes jugent le jeune homme de manière différente que ne le font les dieux. Motivés par des intérêts divergents, les hommes procèdent à l'exercice du jugement sous le coup de la passion ; à l'inverse, les dieux, soucieux de leur suprématie, élaborent un verdict qui montre un monde en mutation. Ensuite, la justice du jugement n'est pas forcément dans l'intérêt d'Oreste qui se voit dans les deux cas relégué au second plan. La présence salvatrice d'un tiers médiateur apaise les tensions et les conflits entre les divinités. Le rejet de la violence et l'instauration de règles et de lois ont pour but de mettre en lumière la naissance d'une justice juste. Le monde humain et le monde divin ne sont plus alors marqués par la division et les antagonismes de chacun : le peuple s'unifie autour du rejet de toute forme de pression, les dieux se retrouvent dans l'avènement de l'autorité de Zeus, les personnages voient leurs maux progressivement prendre fin. La recherche de l'harmonie apparaît dès lors comme une priorité.

1. La mise en accusation d'Oreste

Le théâtre grec est une institution qui s'inscrit non seulement dans des concours d'origine religieuse en l'honneur de Dionysos mais également dans le cadre politique de la cité. En effet la représentation de scènes de jugement prend pour exemple les institutions juridiques comme les tribunaux. Les citoyens, composante de ces deux organismes typiquement grecs, voient débattre sous leurs yeux la question du droit et s'affronter violemment les personnages. La masse d'individus qui constitue les assemblées populaires est une grande menace que les hommes au pouvoir prennent au sérieux. Pour éviter tout soulèvement de la cité, les flatteurs et les démagogues les séduisent en leur présentant ce qu'elle veut entendre et voir, c'est-à-dire la manifestation de la violence. À l'inverse des hommes qui jugent par intérêt, les dieux opposent une idéologie et des arguments plus réfléchis. Néanmoins, hommes et dieux utilisent le procès d'Oreste pour asseoir davantage leur autorité.

1. La tragédie, le miroir de l'institution juridique

Les tragédies grecques du V^e siècle avant J.-C. sont jouées à Athènes à l'occasion des fêtes en l'honneur de Dionysos, lors des Grandes Dionysies célébrées annuellement au début du printemps, mais aussi lors des Lénéennes en décembre. L'origine religieuse de la tragédie semble liée à cette divinité, comme le nom même du théâtre d'Athènes, dédié à Dionysos, et encore comme le mot de « tragédie » le laissent supposer. Ce terme est habituellement dérivé du grec *τραγωδία* (tragoïdia) composé de *τράγος* (tragos), « le bouc », et de *ᾄδω* (aïdô), « je chante ». Le mot signifie donc « le chant du bouc » et il semble désigner une forme de dithyrambe joué par des acteurs déguisés en satyres et vêtus de peaux de boucs. Le dithyrambe – *διθύραμβος* (dithurambos), de *δίς* (dis), « deux fois », de *θύρα* (thura), « la porte » et de *βαίνω* (baïnô), « je vais » – s'applique à Dionysos, qui, sorti du sein de Sémélé, puis de la cuisse de Zeus, est entré dans la vie par deux portes. C'est un hymne religieux chanté par un chœur d'hommes accompagné d'un

αὐλός (aulos), une « flûte » et d'une danse représentant à l'origine l'emprise de Dionysos sur les hommes. L'expression de ce culte en l'honneur de cette divinité s'inscrit dans l'organisation des concours tragiques. Les Grecs étaient friands de concours, tout était l'occasion de montrer ses talents et sa supériorité face aux autres participants. Nombreux sont les récits qui font état de la valeur d'un tel lors d'un concours et il n'est donc pas surprenant que l'*Électre* de Sophocle contienne le récit d'épreuves lors du concours delphique. En effet le précepteur raconte à Clytemnestre :

Κεῖνος γὰρ ἔλθων εἰς τὸ κλεινὸν Ἑλλάδος
 πρόσχημ' ἀγῶνος, Δελφικῶν ἄθλων χάριν,
 ὅτ' ἦσθετ' ἀνδρὸς ὀρθίων κηρυγμάτων
 δρόμον προκηρύξαντος, οὗ πρώτη κρίσις,
 εἰσῆλθε λαμπρός, πᾶσι τοῖς ἐκεῖ σέβας·
 δρόμου δ' ἰσώσας τῇ φύσει τὰ τέρματα,
 νίκης ἔχων ἐξῆλθε πάντιμον γέρας.

« Oreste était venu au célèbre concours, orgueil de la Grèce, pour conquérir les couronnes delphiques. À peine a-t-il entendu l'appel sonore du héraut annonçant la course à pied, la première des épreuves, qu'il entre dans la lice, splendide et provoquant l'admiration de tous. Il achève la course avec un succès qui s'accorde à sa prestance, et il sort de la lice ayant acquis l'honneur d'une pleine victoire. »²⁸²

Cet aspect religieux des fêtes théâtrales grecques n'implique pas qu'elles aient été coupées de la vie de la communauté, d'autant moins lorsqu'il s'agit d'un dieu particulièrement cher au cœur du public, comme c'est le cas de Dionysos. Le nombre élevé de spectateurs présents au théâtre est un autre indice de l'importance de la tragédie aux yeux des Grecs. La composition de ce public est large : les droits d'entrée des plus pauvres sont en effet pris en charge par les plus riches, l'accès des métèques et des étrangers de passage est autorisé, ainsi que celui des esclaves accompagnant leurs maîtres, et peut-être même celui des femmes. Toute la cité est donc réunie, sans distinction de classes sociales. Par conséquent, la religion et la vie de la cité sont associées : on passe d'une cérémonie cultuelle à une représentation culturelle. Néanmoins, la tragédie n'est pas le reflet des problèmes de la cité : les poètes mettent en scène une autre époque, une histoire révolue afin que les spectateurs ne prennent pas trop à cœur ce qu'ils voient et qu'il n'y ait pas de débordements excessifs parmi le public. La représentation tragique vise à donner comme exemples aux spectateurs les vies des héros mythologiques. De plus, il est important de constater que la tragédie est une institution fondamentale de la société grecque tout comme celle du tribunal, qui appartient aux activités sociales qui mobilisent le plus d'énergie. En

²⁸² Sophocle, *Électre*, v. 681-687.

effet le théâtre est une affaire qui concerne la cité dans la mesure où il est politique : la πόλις (polis), « la cité » est sa spectatrice et son auditoire privilégiés ; le tribunal est constitué lui aussi d'assemblées du peuple, c'est pour lui une activité primordiale. Dans les deux cas, c'est le peuple qui juge. Les spectateurs, qui assistent aux représentations tragiques, sont en quelque sorte les membres du jury, ils se font leur propre jugement vis-à-vis de l'histoire qui se déroule sous leurs yeux. La tragédie grecque peut être plus précisément définie comme le récit d'une histoire exceptionnelle qui attribue des responsabilités à chaque protagoniste. En effet la scène tragique et le tribunal sont, pour un temps au moins, confondus dans un même espace, et l'exercice du jugement mobilise mieux qu'un autre les possibilités qui se rapportent à l'établissement des responsabilités.

Sur la scène tragique, il est très fréquent de trouver la représentation de conflits de toute sorte, les Grecs étaient fascinés par ces moments où la justice ne régissait plus les rapports humains. C'est dans cet exercice du jugement parmi tant d'autres que les poètes tragiques se retrouvent et se distinguent les uns des autres. En grec, l'un des mots pour évoquer « le jugement », c'est κρίσις (krisis) : le jugement est donc au sens fort du terme une crise, un moment où la querelle éclate et exige un règlement dans le cadre de la cité et de ses lois. Ainsi, la séparation qui se crée entre des groupes d'individus aux opinions divergentes assigne à chaque personne et à chaque acte sa place. Par conséquent, la représentation d'une scène de jugement fait le constat d'une dissension naissante et d'un désordre qui menacent l'espace civique fictif de la pièce. Chaque personnage, chaque groupe affirme que le droit est de son côté, cette revendication omniprésente se révèle pleinement dans les moments de confrontations directes. Le droit tient le devant de la scène, il n'est pas l'objet d'une entente mais un objet litigieux qui peut être particulièrement néfaste. Chaque protagoniste possède ou croit posséder un droit absolu qu'il veut faire prévaloir. Il y a le droit qui garantit à chaque partie de s'exprimer sur un pied d'égalité avec l'adversaire, comme Oreste qui cherche à s'expliquer devant Ménélas après que Tyndare a pris la parole :

Ορέστης – Μή νυν πέραινε τὴν δόκησιν, ἀλλ' ἐμοῦς
λόγους ἀκούσας πρόσθε, βουλευέου τότε.
Μενέλεως – Λέγ'· εὖ γὰρ εἶπας· ἔστι δ' οὐ σιγῆ λόγου
κρείσσω γένοιτ' ἄν· ἔστι δ' οὐ σιγῆς λόγος.

Oreste – « N'arrête donc pas ta décision, mais commence par m'entendre, et alors prends parti.

Ménélas – Parle : tu as raison. Il est des cas où silence vaut mieux que parole, d'autres où parole vaut mieux que silence. »²⁸³

Cette requête d'une parole ayant un poids égal à celle de l'adversaire est obsédante : elle revient au début ou encore à la conclusion de nombreux plaidoyers prononcés par les personnages de la tragédie comme un *topos* de la littérature grecque. Il apparaît alors une forte tension entre l'égalité des points de vue et la rivalité par le fait même que chacun recherche l'approbation de ses affirmations par autrui. Dans ces cas-là, le spectateur sent à la fois tout le pathétique de la situation et toutes les raisons qui peuvent valoir d'un côté ou de l'autre. Dans le conflit tragique, il faut trouver les responsables et déterminer pour chaque situation le rôle joué par telle passion ou par telle idée.

La violence est aussi la cause et la conséquence du conflit qui oppose deux personnages. La principale manifestation de cette confrontation est la présence dans la tragédie de scènes d'ἀγών (agôn) – du grec ἄγειν (agein), « agir » –, c'est-à-dire des scènes durant lesquelles les personnages soutiennent des thèses opposées sur un même sujet²⁸⁴. Ce sont des discours antithétiques exprimant un différend qui semble irrémédiable. La scène tragique est alors un tribunal où les plaintes et les échanges violents entre les parties se font entendre. Ce débat d'idées est essentiel dans le progrès de la pensée grecque, il est le reflet des usages de la justice de l'époque. Il s'agit, le plus souvent, de retourner l'argumentation de l'adversaire en allant regarder les faits antérieurs – ou bien postérieurs – à ceux sur lesquels celui-ci s'appuie, de façon à changer l'interprétation qu'il en donne. Ainsi, le plaideur peut suggérer un mobile tout autre que celui qu'invoquait l'adversaire pour sa défense. Lorsque Tyndare évoque le meurtre de sa fille, il explique à Ménélas qu'Oreste n'avait pas à la tuer parce que cela a entraîné la loi du talion. En revanche, Oreste revendique la mort de cette femme :

Εἰ γὰρ γυναιῖκες εἰς τόδ' ἤξουσιν θράσους,
ἄνδρας φονεύειν, καταφυγὰς ποιούμεναι
εἰς τέκνα, μαστοῖς τὸν ἔλεον θηρώμεναι,
παρ' οὐδὲν αὐταῖς ἦν ἂν ὀλλύναι πόσεις
ἐπίκλημ' ἐχούσαις ὅ τι τύχοι. Δράσας δ' ἐγὼ
δεῖν', ὡς σὺ κομπεῖς, τόνδ' ἔπαυσα τὸν νόμον.

²⁸³ Euripide, *Oreste*, v. 636-639.

²⁸⁴ Pour les Grecs, le mot ἀγών désigne aussi bien la compétition sportive (les jeux) que l'affrontement à l'assemblée (les débats politiques) ou à la guerre (les batailles). C'est généralement le conflit entre une volonté personnelle et des forces qu'elle doit vaincre.

« Si les femmes en venaient à ce degré d'audace d'assassiner leurs maris, en cherchant un refuge auprès de leurs enfants, quêtant avec leur sein la pitié dont tu parles, elles compteraient pour rien de tuer leur époux sous le premier grief venu. Eh bien ! moi, par un acte que ton emphase proclame affreux, j'ai mis fin à cette coutume. »²⁸⁵

Le duel des discours se retrouve dans presque toutes les tragédies à tel point que des règles sont reconnues : l'art du raisonnement et le retournement d'arguments pour les utiliser à son profit. D'un point de vue purement technique, les personnages se répondent dans des tirades de longueur à peu près égale. Les thèmes importants de l'époque se mêlent aussi à l'usage des *γνώμαι* (gnômai), des « réflexions générales », à l'utilisation de la rhétorique et de la sophistique, tout devient sujet à plaider le pour et le contre. L'influence de la parole prend de plus en plus d'ampleur et la tragédie n'a pas échappé à ce phénomène culturel. Dominée par un esprit nouveau et par de nouvelles tendances, la tragédie a évolué d'année en année et de poète en poète. Les drames humains qui se déroulaient sur la scène tragique reflétaient l'idée d'une recherche sur l'homme. Par ailleurs, le rejet de la responsabilité que l'accusé renvoie vers l'accusateur, est un tour commun et représente l'esprit même de ces débats. Oreste accuse ainsi son grand-père de ses malheurs :

Σύ τοι φυτεύσας θυγατέρ', ὦ γέρον, κακὴν
ἀπώλεσάς με· διὰ τὸ γὰρ κείνης θράσος
πατρός στερηθεὶς ἐγενόμην μητροκτόνος.

« C'est toi vieillard, qui pour avoir engendré une fille criminelle, fus l'auteur de ma ruine ; car c'est son audace qui, me privant d'un père, fit de moi le meurtrier de ma mère. »²⁸⁶

De la même manière, nous avons déjà constaté que les hommes déchargeaient la responsabilité de leurs crimes en proclamant qu'ils avaient agi selon la volonté des dieux, et tout l'intérêt du V^e siècle avant J.-C. intervient donc dans ce renversement de responsabilité. Nous verrons que de nombreuses réponses sont possibles dans des situations pourtant toujours identiques. En effet, nous trouvons deux types de scènes de jugement : l'une dans l'*Oreste* d'Euripide, l'autre dans *les Euménides* d'Eschyle. Toutes deux sont différentes dans la mesure où dans la première pièce, nous sommes encore dans des assemblées du peuple qui réagissent immédiatement et avec passion à n'importe quelle situation ; dans l'autre, l'instauration et la réglementation d'une pratique judiciaire voient le jour grâce à l'utilisation du raisonnement réfléchi. Dans les deux cas, nous remarquerons que lorsque l'homme juge, les dieux sont muets et réciproquement.

²⁸⁵ Euripide, *Oreste*, v. 566-571.

²⁸⁶ *Ibid.*, v. 585-587.

La tragédie grecque est en quelque sorte le reflet de la cité : les grandes idées et les grands thèmes s’y retrouvent. La scène tragique devient plus précisément le spectacle des dissensions qui opposent les hommes et qui menacent l’équilibre de la cité. En mettant en scène les querelles des hommes, les poètes grecs mettent en valeur les divisions, les intérêts de chacun et les faiblesses des hommes.

2. Le jugement des hommes

L’univers de l’*Oreste* d’Euripide est marqué par l’absence des dieux dans le jugement, ce ne sont pas eux qui rendent la justice, ce sont les hommes. Oreste est ici jugé par un tribunal qui est en réalité une assemblée populaire, ce qui pose quelques problèmes. En effet convaincre par la parole une foule de plusieurs milliers de personnes réunies en plein air, non entraînées au jugement politique et capables de tous les emportements, constitue un danger. Certains risques peuvent venir des orateurs qui parlent, d’autres de cette foule qui risque de juger non pas selon la raison, mais selon ses passions. L’histoire athénienne est remplie d’exemples de ces décisions où la passion de la foule et ses désirs l’emportent sur une bonne compréhension de la situation. L’*Oreste* d’Euripide en est l’exemple. Le danger de la démocratie est donc la démagogie, les dangers de la parole et de la rhétorique sont clairement dénoncés par le messager :

Ὅταν γὰρ ἡδύς τις λόγους φρονῶν κακῶς
πείθη τὸ πλῆθος, τῇ πόλει κακὸν μέγα·
ὄσοι δὲ σὺν νῶ χρηστὰ βουλευούσ’ ἀεί,
κἂν μὴ παραυτίκ’, αὐθίς εἰσι χρήσιμοι
πόλει.

« Lorsqu’une parole agréable jointe à un esprit insensé persuade la foule, pour la cité c’est un grand mal ; ceux qui au contraire donnent en toute occasion de bons conseils appuyés sur la raison, tôt ou tard se rendent utiles à la cité. »²⁸⁷

À force d’entendre les interventions des démagogues, le peuple pouvait prendre plaisir à voir s’opposer la rivalité des orateurs et à perdre de vue la véritable question en jeu. Parfois la foule se passionnait et se laissait prendre à ses discours, parfois elle était réprimandée en suggérant que son goût des discours la faisait ressembler plus à un auditoire de sophistes qu’à des gens chargés d’une responsabilité politique. Tout dépend donc de la parole et il

²⁸⁷ *Ibid.*, v. 907-911.

est préférable d'être un bon orateur quand on risque de passer en jugement devant la cité. Ainsi, Oreste et Pylade, quand ils décident de se confronter à la foule argienne, sont conscients de la nature changeante de cette masse malléable. Oreste dit : δεινὸν οἱ πολλοί, κακούργους ὅταν ἔχωσι προστάτας, « la foule est redoutable, lorsque ses chefs sont des pervers » et Pylade rétorque : ἀλλ' ὅταν χρηστοὺς λάβωσι, χρηστὰ βουλευούσ' αἰεί, « mais lorsqu'elle en trouve de bons, ses décisions sont toujours bonnes »²⁸⁸. Le rôle de l'assemblée populaire commande l'action de cette tragédie, c'est d'elle dont dépend le sort d'Oreste et d'Électre, et les personnages en ont tous conscience. Avant même que ne commence le procès d'Oreste, Ménélas craint les réactions de la foule :

Ὅταν γὰρ ἡβᾶ δῆμος εἰς ὀργὴν πεσών,
ὅμοιον ὥστε πῦρ κατασβέσαι λάβρον·

« C'est que le peuple au plus ardent de sa colère est pareil à un feu trop vif pour être éteint. »²⁸⁹

Le peuple est une foule bruyante, animée de passions violentes, que les rois comme Ménélas et Agamemnon redoutent. Incapable d'agir directement, le roi est obligé de flatter la foule afin de la gagner à sa cause. Au moment où le peuple se rassemble pour juger Oreste, Ménélas est absent²⁹⁰, ce qui montre sa lâcheté. Le héraut ouvre alors le débat par la célèbre phrase introductrice qu'il prononçait lors des délibérations à l'assemblée du peuple à Athènes : τίς χρήζει λέγειν... ; « qui demande la parole... ? »²⁹¹. La cité ne se présente pas sous la forme homogène d'un corps civique uni, elle apparaît divisée en groupes distincts et en classes sociales. Cinq orateurs prennent successivement la parole : le premier est le héraut Talthybios qui parle contre Oreste, le second est le roi Diomède qui s'exprime en faveur du jeune homme. Le peuple est partagé, ni l'un ni l'autre ne semble conquérir complètement le cœur des juges : ἐπερρόθησαν δ' οἱ μὲν ὡς καλῶς λέγοι, οἱ δ' οὐκ ἐπήνουν, « les uns applaudirent, criant qu'il avait raison, mais les autres le désapprouvaient »²⁹². Ensuite un personnage anonyme prend la parole en condamnant Oreste, il est présenté de manière négative :

²⁸⁸ *Ibid.*, v. 772 et v. 773.

²⁸⁹ *Ibid.*, v. 696-697.

²⁹⁰ *Ibid.*, v. 1058-1059.

²⁹¹ *Ibid.*, v. 885.

²⁹² *Ibid.*, v. 901-902.

Κὰπὶ τῶδ' ἀνίσταται
 ἀνήρ τις ἀθυρόγλωσσος, ἰσχύων θράσει,
 Ἀργεῖος οὐκ Ἀργεῖος, ἠναγκασμένος,
 θορύβῳ τε πίσυνος κάμαθεῖ παρρησία,
 πιθανὸς ἔτ' αὐτοὺς περιβαλεῖν κακῶ τινι.

« Alors se leva certain personnage à la langue effrénée, puissant par son audace, un Argien sans l'être, entré de force en la cité, confiant dans l'éclat de son verbe et la grossièreté de son franc-parler, assez persuasif pour plonger un jour les citoyens dans quelque désastre. »²⁹³

L'origine étrangère du personnage mise en valeur suggère qu'au vu des événements qui touchent la famille et le peuple argien, il ne devrait même pas prendre la parole. Puis un *αὐτουργός* (autourgos), « un cultivateur » prend le parti d'Oreste. Issu d'une classe moyenne, il montre une vaillance, un esprit droit et une fidélité sans faille au jeune prince. Pour Euripide, la campagne semble évoquer un monde où vivent des gens simples et bons, loin de la ville, du palais et des richesses. Ce cultivateur n'est pas sans nous rappeler le laboureur devenu l'époux respectueux de la sœur d'Oreste dans *Électre*. À la suite de son intervention, il semble avoir touché « les honnêtes gens qui lui donn[ent] raison », τοῖς γε χρηστοῖς εὖ λέγειν ἐφαίνετο²⁹⁴. Oreste prend enfin la parole et le peuple prend sa décision :

Ἄλλ' οὐκ ἔπειθ' ὄμιλον, εὖ δοκῶν λέγειν·
 νικᾷ δ' ἐκεῖνος ὁ κακὸς ἐν πλήθει λέγων,
 ὃς ἠγόρευσε σύγγονον σέ τε κτανεῖν.

« Il ne persuada pas la foule, mais bien qu'on lui donnât raison. La victoire fut pour l'autre, pour le vil orateur qui, s'adressant à la populace, requérait la mort contre ton frère et toi. »²⁹⁵

Le sort d'Oreste dépend donc des affrontements entre les citoyens : la cité divisée ne se décide pas dans le sens du droit, elle répond favorablement aux opposants d'Oreste.

Si la cité est divisée, c'est justement parce que les protagonistes eux-mêmes sont opposés en ce qui concerne les motivations d'Oreste au sujet de sa mère. Tyndare, le premier, évoque ceci :

Ἐπεὶ γὰρ ἐξέπνευσεν Ἀγαμέμνων βίον
 πηγεῖς θηγατρὸς τῆς ἐμῆς ὑπαὶ κάρα,
 αἰσχιστον ἔργον, οὐ γὰρ αἰνέσω ποτέ,

²⁹³ *Ibid.*, v. 902-906.

²⁹⁴ *Ibid.*, v. 930.

²⁹⁵ *Ibid.*, v. 943-945.

χοῆν αὐτὸν ἐπιθεῖναι μὲν αἵματος δίκην
ὅσιαν διώκοντ' ἐκβαλεῖν τε δωμάτων
μητέρα·

« Quand Agamemnon eut rendu l'âme, frappé par ma fille à la tête, acte infâme que je n'approuverai jamais, il devait infliger à la meurtrière le châtement du sang versé, en la poursuivant en justice, et de la maison chasser sa mère. »²⁹⁶

Tyndare, même s'il désapprouve le geste de sa fille, ne reconnaît pas qu'Oreste a agi selon la justice. Dès lors, il instaure une différence entre la justice et la loi du talion. Oreste, soucieux de se défendre, met en avant l'idée répandue au V^e siècle avant J.-C. qu'un enfant est surtout le descendant de son père. C'est un moyen pour lui de mettre en valeur le lien qui unit le fils à son père et par conséquent de diminuer le rôle de la mère. De plus, Oreste explique que le châtement de Clytemnestre est un exemple pour toutes les femmes qui seraient tentées de reproduire les mêmes actes que sa mère. Mais le point essentiel de la défense d'Oreste est l'oracle d'Apollon²⁹⁷. Oreste met en valeur le fait qu'il a été pratiquement obligé d'agir comme il l'a fait, il cherche l'indulgence de son grand-père pour ses actes criminels. Tyndare est loin d'être convaincu et décide de prendre part au jugement des Argiens et de les persuader de mettre Oreste et Électre à mort en les lapidant²⁹⁸. La lapidation, comme châtement de mort, était généralement réservée aux pires criminels, la cité faisait alors bloc contre eux en s'associant à la mort des coupables. Tyndare cherche à les perdre tout comme Ménélas dans une moindre mesure. En effet Oreste réclame le paiement de l'ἀντιδοσις (antidosis) « la dette » d'Agamemnon que Ménélas a contractée : il ne suffira que d'un jour au lieu des dix années de la guerre de Troie, Hermione ne sera pas sacrifiée à l'inverse d'Iphigénie. C'est le besoin de sauver sa vie et celle de sa sœur qui pousse Oreste à implorer son oncle. Tous les arguments qu'il trouve, il essaie de les rendre convaincants, et cela montre précisément tout le pathétique de la situation et l'imminence de la menace qui pèse sur lui et sur sa sœur. Il essaie de persuader Ménélas, mais il n'y parvient pas. En effet celui-ci ne fait rien, il n'est ni contre ni pour Oreste, il attend le moment propice pour agir mais malheureusement, Oreste manque de temps, et c'est résigné et rempli d'amertume qu'il se rend à l'assemblée du peuple avec son fidèle ami, Pylade. Ce qui y est véritablement jugé, c'est de savoir si les coupables doivent mourir ou non. Même si les personnages discutent du crime et de ses

²⁹⁶ *Ibid.*, v. 496-502.

²⁹⁷ *Ibid.*, v. 591-599.

²⁹⁸ Tyndare opère un étrange renversement puisque, craignant auparavant les conséquences de la loi du talion, il est prêt maintenant à faire lapider ses petits-enfants : il incarne les Érinyes de sa fille.

motivations, ce qui prime c'est le vote final. Par ailleurs le cours du procès semble quelque peu biaisé dans la mesure où les démagogues, souvent suivis par l'opinion populaire, sont contre Oreste. En effet Talthybios est présenté comme l'ancien héraut d'Agamemnon. Élogieux à l'égard de l'ancien roi, il est malgré tout hostile à Oreste parce qu'il flatte ainsi les puissants amis d'Égisthe qui détiennent le pouvoir dans Argos. Le personnage anonyme est présenté comme un homme au service de la volonté de Tyndare :

Ὅς εἶπ' Ὀρέστην καὶ σὲ ἀποκτεῖναι πέτροις
βάλλοντας· ὑπὸ δ' ἔτεινε Τυνδάρεως λόγους
τῷ σφῶ κατακτείνοντι τοιούτους λέγειν.

« Il conseilla de vous tuer, Oreste et toi, à coups de pierres ; et Tyndare suggérait à qui demandait votre mort de tenir pareil langage. »²⁹⁹

En ce sens, les deux personnages sont clairement des démagogues au service des hommes puissants. Ce qui compte est moins le comportement de ces deux personnages que celui du peuple : ils parlent dans le sens de la cité. Ils font prendre le faux pour le vrai, la faute revient non seulement aux démagogues qui séduisent la foule, mais aussi à elle qui se laisse flatter. En face, Diomède, membre de la noblesse, et le cultivateur, homme du peuple, ne font pas l'unanimité. La passion populaire veut la mort d'Oreste, les démagogues attisent la violence du peuple et l'encouragent à s'exprimer dans le spectacle de la violence et de la mort. Par conséquent, la cité est menaçante dans la mesure où il s'agit d'une foule d'individus sujets à l'emportement. Elle n'a pas besoin d'entendre des hommes dotés d'une grande habileté rhétorique pour embrasser leurs desseins de violence.

La scène de jugement se passe seulement six jours après le meurtre de Clytemnestre. Sous le coup de la passion, les hommes jugent. Cet emportement violent du peuple, aussi rapide à s'enflammer qu'il peut être prompt à se calmer, montre que les hommes ne prennent pas le temps de la réflexion. Le procès ne dure pas, il est expédié rapidement, parce que précisément les membres de cette foule connaissent déjà l'issue fatale. Avant même que le procès n'ait lieu, Oreste et Électre savaient que la mort les attendait. Oreste le dit à Ménélas :

Μενέλεως – Ἀγαμέμνονος δὲ σικῆπτρ' ἔᾱ σ' ἔχειν πόλις;
Ὀρέστης – Πῶς, οἵτινες ζῆν οὐκ ἔῶσ' ἡμᾶς ἔτι;
Μενέλεως – Τί δρῶντες ὅ τι καὶ σαφὲς ἔχεις εἰπεῖν ἐμοί;
Ὀρέστης – Ψῆφος καθ' ἡμῶν οἴσεται τῆδ' ἡμέρα.

²⁹⁹ Euripide, *Oreste*, v. 914-916.

Μενέλεως – Φεύγειν πόλιν τήνδ’; ἢ θανεῖν ἢ μὴ θανεῖν;
Ὀρέστης – Θανεῖν ὑπ’ ἀστῶν λευσίμῳ πετρῶματι.

Ménélas – « Laisse-t-elle [la cité] en tes mains le sceptre de ton père ?

Oreste – Il s’en faut bien. On ne veut plus nous laisser vivre.

Ménélas – Que font-ils ? Peux-tu me le dire exactement ?

Oreste – Leur sentence doit nous condamner aujourd’hui.

Ménélas – À partir en exil ? Est-ce à mourir ou non ?

Oreste – À mourir lapidé par les gens de la ville. »³⁰⁰

La cité prend ses décisions sous le coup des passions : il y a les cris de la foule qui se prononce en faveur de l’un ou de l’autre parti, il y a de la démagogie, sans parler des pressions de Tyndare, représenté par l’orateur anonyme, et des amis d’Égisthe qui ne veulent pas que le pouvoir revienne au fils de leur ennemi. L’opinion du peuple va alors à ceux qui sont près du pouvoir. Diomède, l’ancien compagnon d’armes d’Agamemnon, et le laboureur n’appartiennent pas au cercle des puissants du moment de la ville d’Argos. Néanmoins c’est de leur côté que se trouve la justice, elle se laisse influencer par la rhétorique. La scène du jugement n’est qu’un simulacre, elle offre l’occasion à Tyndare et aux partisans d’Égisthe de se venger. Les passions et les intérêts l’emportent donc sur le juste. Par conséquent, vis-à-vis de telles passions, la violence « spontanée » se situe dans un contexte de reproches qui dégénèrent en un vote de mort. Le calme n’est donc pas au rendez-vous de la justice, et aucun orateur ne fait non plus allusion à d’éventuelles raisons religieuses pouvant excuser ou charger Oreste. Ce dernier ne parle même pas de l’oracle d’Apollon qui est précédemment au centre des débats qu’il a eus avec Ménélas et Tyndare. Autrement dit, quand la cité juge, les dieux n’ont pas leur place. Il y a donc une distinction sous-jacente entre la justice des hommes et celle des dieux. En faisant de l’assemblée populaire le théâtre de la scène de jugement, les dieux sont rejetés. Leur retrait met alors en valeur l’apparition de nouveaux désordres dans la vie des hommes : il n’y a plus de justice juste ni d’unité du peuple. Personne ne se demande ce que veulent les dieux, ni en quoi consiste la justice. Ceux qui condamnent Oreste ne se soucient pas de faire triompher la justice, ni même de créer un tribunal judiciaire qui placerait la loi au-dessus de tout pour mettre fin à la chaîne infernale de la vengeance par le meurtre. L’ensemble des orateurs qui prennent la parole ne se préoccupe que des intérêts immédiats de ceux qu’ils représentent. Ainsi la condamnation d’Oreste paraît inévitable même si elle n’a aucune signification morale et religieuse. Les actions coupables et immorales des hommes ne sont que le reflet d’une société où les valeurs se désorganisent.

³⁰⁰ *Ibid.*, v. 437-442.

Le monde des hommes semble ne pas être capable de rendre la justice de manière objective, tout est sujet à prendre une décision en fonction de ses passions et de ses intérêts. Le fonctionnement de la cité s'en ressent dans la mesure où elle est sciemment divisée par des individus corrompus. Le jugement de cette assemblée populaire sous-entend que les dieux ne l'accepteront pas et le déclareront nul et non avenue : Oreste sera sauvé de la violence de Ménélas et du peuple argien *in extremis*. Les dieux le jugeront alors en fonction des événements et en toute objectivité.

3. Le jugement des dieux

La pièce d'Eschyle, *les Euménides*, est la pièce des dieux, ce sont eux qui mènent l'action dans la mesure où Apollon est le responsable du meurtre de Clytemnestre et où les Érinyes sont les exécutrices de la vengeance de la mère d'Oreste ; le jeune homme, lui, est l'objet des dieux. De la même manière que les hommes sont divisés dans l'*Oreste* d'Euripide, les dieux le sont aussi ici, mais il ne s'agit pas des mêmes raisons. En effet les hommes sont opposés les uns aux autres à cause de leurs intérêts dans la situation d'Oreste. Chez les dieux, il n'y a pas cette dégradation. Ils sont présents sur scène pour protéger ou assaillir les hommes. Ainsi l'opposition entre les dieux s'exprime à un niveau plus subtil : l'enjeu de la scène de jugement se trouve bien au-delà de la simple querelle des hommes. Cette scène tout à fait remarquable fait se confronter deux mondes divins : les « anciens » dieux – les Érinyes – et les « nouveaux » dieux – les dieux olympiens. Le but final du procès est de savoir quel groupe divin sera le vainqueur, le jugement d'Oreste n'apparaît alors que comme secondaire. Les dieux prennent prétexte de ce jugement pour affirmer plus fortement leur autorité puisque tout les oppose. En effet, Apollon représente la lumière, la jeunesse, la civilisation et le masculin ; les Érinyes sont noires, vieilles et sauvages, ce ne sont ni des êtres humains ni des divinités, tout juste des femmes. Apollon exprime toute l'horreur qu'elles lui inspirent :

Ἄλλ' οὗ καρανιστῆρες ὀφθαλμωροῦχοι
δίκαί σφαγαί τε, σπέρματος τ' ἀποφθορᾶ
παίδων κακοῦται χλοῦνις, ἦδ' ἀκρωνία
λευσμός τε, καὶ μύζουσιν οἰκτισμὸν πολὺν
ὑπὸ ῥάχιν παγέντες.

« Votre place est aux lieux où la justice abat des têtes et arrache des yeux, où l'on ouvre des gorges, où, pour tarir leur fécondité, la fleur de leur jeunesse est ravie aux enfants, où

on mutile, où on lapide, et où on gronde la longue plainte des hommes plantés sur le pal. »³⁰¹

Cette violence et ce mépris du dieu s'adressent à ce qu'elles représentent : une justice sans pitié et les tortures les plus horribles. Les Érinyes rappellent à Apollon qu'il a été le principal instigateur de la vengeance d'Oreste et de ce fait, c'est lui qui les a fait apparaître : αὐτὸς σὺ τούτων οὐ μεταίτιος πέλη, ἀλλ' εἷς τὸ πᾶν ἔπραξας ὡς παναίτιος, « tu es toi-même mon complice, mais bien seul, et de tout, entièrement coupable »³⁰². De plus Apollon méprise les honneurs dus aux Érinyes, elles craignent qu'il ne les supprime. En effet le jeune dieu les néglige et se moque d'elles : σὺ δ' οὖν δίωκε καὶ πόνον πλέον τίθου, « poursuis donc [ta proie] ; ajoute encore à tes fatigues », et les Érinyes répondent : τιμὰς σὺ μὴ σύντεμνε τὰς ἐμὰς λόγῳ, « ne prétends pas d'un mot abolir mes honneurs »³⁰³. Les déesses infernales essaient d'affirmer leur droit de poursuivre Oreste, Apollon réfute leurs affirmations, il n'est en rien troublé par leurs propos. Il ajoute même qu'il sauvera Oreste. Par conséquent, les Érinyes reprochent à Apollon de placer les hommes au-dessus des divinités qu'elles sont, ce à quoi Apollon rétorque qu'il agit ainsi parce qu'Oreste est son protégé et qu'il se doit de répondre à ses appels. Mais le principal argument d'Apollon revient à montrer que, à travers ses oracles, c'est la volonté de Zeus qui s'est exprimée :

Οὐπώποτ' εἶπον μαντικοῖσιν ἐν θρόνοις,
οὐκ ἀνδρός, οὐ γυναικός, οὐ πόλεως πέρι,
ὃ μὴ ἔκελεύσε Ζεὺς Ὀλυμπίων πατήρ.

« Sur mon trône fatidique, je n'ai jamais rendu d'oracle sur homme, femme ou cité, qui ne fût un ordre de Zeus, père des Olympiens. »³⁰⁴

Ainsi, quand Apollon revendique l'autorité suprême de Zeus, qui a voulu que celui-ci intervienne pour sauver Oreste, c'est lui qui rejette ses anciennes alliées. C'est avant tout le père des Olympiens qui remet en question l'ordre ancien pour arrêter le cycle de la violence. L'alliance entre les dieux célestes et les dieux infernaux semble rompue et le fossé entre ces deux groupes se creuse de plus en plus. Les Érinyes incarnent une justice aveugle fondée sur la violence et la sauvagerie à laquelle Zeus veut définitivement mettre

³⁰¹ Eschyle, *les Euménides*, v. 186-190.

³⁰² *Ibid.*, v. 199-200.

³⁰³ *Ibid.*, v. 226 et v. 227.

³⁰⁴ *Ibid.*, v. 616-618.

un terme. C'est pourquoi Apollon envoie Oreste, guidé par le divin Hermès, vers la ville d'Athéna, la déesse « riche en sagesse », τῶν σοφῶν γὰρ οὐ πένη³⁰⁵.



Figure 26 : *Le jugement d'Oreste*.
 (Au centre, Oreste armé tient l'Omphalos du temple d'Apollon, à Delphes. À gauche, la Pythie effrayée, au-dessus d'elle, une Érinye en noir. Aux côtés d'Oreste, à gauche, Apollon est reconnaissable à ses lauriers et à sa droite, Athéna.)
 Détail d'un cratère apulien à figures rouges, vers 370-360 avant J.-C. Musée national de Naples, Italie.

Si le conflit entre les dieux éclate, c'est que chacun revendique d'avoir agi selon la justice et c'est précisément à ce sujet qu'ils s'opposent pleinement. En effet les Érinyes accusent Oreste de matricide, et c'est la raison pour laquelle elles le poursuivent inlassablement. Oreste reconnaît les faits et donne des précisions sur le meurtre, il a agi sur l'ordre d'Apollon. Le dieu conteste ce droit des Érinyes dans la mesure où avant qu'Oreste ne commette son crime, il était persécuté par elles sous la forme de l'esprit vengeur de son père³⁰⁶ et en le commettant, il est également poursuivi. Le dieu condamne les divinités en mettant en valeur que, lorsque Clytemnestre a tué son époux, celles-ci n'ont rien tenté contre la reine. Apollon est agressif, les Érinyes se défendent en rappelant que : οὐκ ἦν ὀμαιμος φωτὸς ὃν κατέκτανεν, « [Clytemnestre] n'était pas du sang de sa victime »³⁰⁷.

³⁰⁵ *Ibid.*, v. 431.

³⁰⁶ Eschyle, *les Choéphores*, v. 283-296.

³⁰⁷ Eschyle, *les Euménides*, v. 605.

Tout le problème est là. En effet les Érinyes condamnent avec plus de sévérité le matricide que l'assassinat d'un époux. Or, Apollon se prononce en faveur du mariage :

Ἡ κάρτ' ἄτιμα, καὶ παρ' οὐδὲν ἠργάσω,
Ἥρας Τελείας καὶ Διὸς πιστώματ'
Κύπρις δ' ἄτιμος τῶδ' ἀπέριπται λόγῳ,
ὄθεν βροτοῖσι γίγνεται τὰ φίλτατα·
εὐνή γὰρ ἀνδρὶ καὶ γυναικὶ μόρσιμος
ὄρκου ἵστί μείζων τῆ δίκη φρουρουμένη.

« Ah ! tu mets donc bien bas – tu réduis à rien ! – un pacte dont les garants sont Zeus et Héra, déesse de l'hymen. Et Cypris, ton bel argument la rejette avec dédain, elle à qui les mortels doivent leurs plus douces joies ! La couche nuptiale où le Destin unit l'homme et la femme est sous la sauvegarde d'un droit plus puissant que celui du serment. »³⁰⁸

Il insiste aussi sur la primauté de l'homme. Selon lui, les enfants viennent du père, la mère n'a d'autre rôle que de le protéger dans son ventre. Le mot « père » est le mot clé du vocabulaire d'Apollon : Zeus, les Olympiens, Agamemnon et Oreste en témoignent. De plus, il met en avant le fait qu'Agamemnon détenait son pouvoir royal de Zeus lui-même, Clytemnestre n'a fait que le priver d'une belle mort et a usurpé son trône³⁰⁹. L'argument du dieu scandalise les Érinyes pour qui la mère a une part égale dans la conception des enfants. Aussi, le lien qui unit l'enfant à sa mère n'est pas comparable à celui qui unit la femme à l'époux. Entièrement tournées du côté de la mère, les Érinyes défendent Clytemnestre et le droit de la mère. Pour montrer l'illogisme de l'argument d'Apollon, elles rappellent :

Πατρὸς προτιμᾶ Ζεὺς μόρον τῶ σῶ λόγῳ·
αὐτὸς δ' ἔδησε πατέρα πρεσβύτην Κρόνον.

« Si l'on t'écoute, Zeus a grand souci du père. Mais lui-même enchaîna son vieux père Cronos. »³¹⁰

Apollon, furieux, explique qu'il est plus facile de délier les chaînes de quelqu'un que de le ressusciter. En affirmant le droit du père sur la mère, il insiste aussi sur la domination de l'homme sur la femme. La cause des Érinyes est la cause des femmes, et c'est aussi la raison pour laquelle elles sont rabaisées et rejetées. C'est un dieu masculin qui règne sur l'Olympe, ce sont les hommes qui gouvernent la cité. Le débat porte donc sur la supériorité du père sur la mère.

³⁰⁸ *Ibid.*, v. 213-218.

³⁰⁹ *Ibid.*, v. 625-637.

³¹⁰ *Ibid.*, v. 640-641.

À première vue, les dieux semblent faire preuve d'objectivité dans leurs prises de parole successives. En effet, ils présentent tour à tour des arguments solides et réfutent ceux de l'autre. Apollon et les Érinyes ont agi à leur manière dans la mesure où ils étaient intimement persuadés d'agir selon la justice. Néanmoins, si nous analysons leurs comportements de plus près, nous pouvons remarquer qu'ils ne cèdent pas de terrain à l'adversaire. Tout comme les hommes, Apollon et les Érinyes refusent l'un et l'autre de donner raison aux arguments que chacun avance. Si tel était le cas, ce serait alors reconnaître la faiblesse de leur argumentation, ce qui entraînerait indubitablement leur échec à la fin du procès. Ni l'un ni l'autre ne veut voir sa conception de la justice négligée au profit de son adversaire. Le conflit majeur qui oppose les protagonistes réside dans l'idée que les meurtres ne sont pas du même ordre : la condamnation du matricide est-elle plus importante que celle de l'assassinat d'un époux ? Étant donné que tout oppose les protagonistes, la violence fait rage. Les hommes au pouvoir craignaient la violence physique de la foule ; dans ce cas précis, la violence qui est à redouter se trouve avant tout dans les propos des personnages. Apollon insulte ouvertement les Érinyes : ὦ παντομισῆ κνώδαλα, στύγη θεῶν, « monstres haïs de la nature entière, exécrables aux dieux »³¹¹. Les Érinyes plus modérées ne cachent pas leur colère à l'encontre d'Apollon :

Ἐπεὶ καθιππάζῃ με πρεσβῦτιν νέος,
 δίκης γενέσθαι τῆσδ' ἐπήκοος μένω,
 ὡς ἀμφίβουλος οὔσα θυμοῦσθαι πόλει.

« Tu te plais à écraser, jeune dieu, notre vieillesse : soit ! j'attends d'ouïr et retiens jusque-là mon courroux contre ce pays. »³¹²

Une scission apparaît entre les divinités, rien ne sera plus jamais comme avant à partir de ce jour. Il ne s'agit pas simplement de juger Oreste, il faut faire un choix entre le droit ancien et le droit nouveau. Les Érinyes ne cessent de reprocher à Apollon d'avoir enfreint les lois que leur ancienneté et la tradition exigeaient, elles lui rappellent qu'il a déjà agi ainsi envers leurs sœurs :

Σύ τοι παλαιὰς διανομὰς καταφθίσας
 οἴνω παρηπάφησας ἀρχαίας θεάς.

³¹¹ *Ibid.*, v. 644.

³¹² *Ibid.*, v. 731-733.

« C'est toi qui déchiras l'antique partage et usas du vin pour tromper d'antiques déesses. »³¹³

L'ancienneté et la tradition avaient une aura à laquelle il ne fallait pas toucher, alors que la nouveauté d'une chose ne lui conférait aucun prestige particulier. C'est ce que montrent *les Euménides*, les arguments des Érinyes attaquent violemment la nouveauté, les dieux de l'Olympe évitent toute référence antérieure. Les personnages prennent conscience qu'ils sont à un tournant de l'Histoire judiciaire. Ainsi, dans la mesure où ils jugent que les deux meurtres ne peuvent se comparer, Apollon et les Érinyes se refusent mutuellement toute concession et c'est pourquoi Athéna est celle à qui revient le droit de juger le conflit. Elle ouvre le débat ainsi :

Υμῶν ὁ μῦθος, εἰσάγω δὲ τὴν δίκην·
ὁ γὰρ διώκων πρότερος ἐξ ἀρχῆς λέγων
γένοιτ' ἂν ὀρθῶς πράγματος διδάσκαλος.

« La parole est [aux Érinyes] ; je déclare le débat ouvert : à l'accusateur, parlant le premier, de nous instruire d'abord exactement des faits. »³¹⁴

Athéna a le lourd devoir de prendre position pour l'un des deux partis et la tâche est loin d'être aisée.

Les conflits qui opposent les hommes et les dieux entre eux est significatif du désordre qui règne quand le monde humain et le monde divin s'excluent. D'un côté, nous avons des hommes qui ne recherchent que l'intérêt qu'il pourrait y avoir à laisser ou à ne pas laisser mourir Oreste et sa sœur ; de l'autre, nous avons des divinités qui sont toujours en quête de plus de considération de leur grandeur. Il est alors difficile de juger équitablement Oreste quand les deux partis ne se soucient qu'en apparence de son sort : Oreste est notamment poussé à réagir de manière insensée quand les hommes jugent mal. Tout concorde alors pour faire apparaître une définition claire de la justice et mettre en forme un mode de jugement nouveau qui pourrait s'inscrire dans la durée et canaliser tous les débordements de la foule.

³¹³ *Ibid.*, v. 727-728. Apollon enivra les Moires afin qu'Admète ait le temps de trouver un remplaçant pour descendre à sa place aux Enfers.

³¹⁴ *Ibid.*, v. 582-584.

2. Le triomphe de la justice juste et la création de l'Aréopage

Lorsque le verdict du jugement n'est pas juste, les personnages se retrouvent dans une profonde solitude, ils se résignent à leur sort jusqu'au moment où, submergés par leurs émotions, ils décident de tenter le tout pour le tout étant donné qu'ils n'ont plus rien à perdre. Ils commettent des actes désespérés tels que le meurtre et l'enlèvement. En revanche, lorsque l'acquiescement – pas forcément juste – est préféré, le personnage devient l'instrument par lequel s'exprime la justice divine, et tout particulièrement celle de Zeus. En toute impartialité, Athéna juge la situation dans laquelle se trouve Oreste et instaure alors des lois intangibles et une institution des plus importantes dans la mentalité grecque, le tribunal de l'Aréopage. Les hommes prennent également part au jugement et la violence, jusque-là, maîtresse de l'action devient indésirable et est remplacée par des principes de douceur et d'indulgence.

1. L'injustice du jugement

Dans l'*Oreste* d'Euripide, lors de l'assemblée du peuple, Oreste accepte l'arrêt de la justice parce qu'il se sent à la fois justicier et criminel. De plus, il est parvenu à faire accepter sa requête : son suicide et celui de sa sœur. C'est un mal pour un bien dans la mesure où ils ne subiront pas l'humiliation d'être traités comme les pires criminels en étant lapidés. Le messager annonce ainsi à Électre :

Μόλις δ' ἔπεισε μὴ πετρούμενος θανεῖν
τλήμων Ὀρέστης· αὐτόχειρι δὲ σφαγῆ
ὑπέσχετ' ἐν τῇδ' ἡμέρᾳ λείψειν βίον
σὺν σοί.

« À grand peine le malheureux Oreste a obtenu que vous ne mourriez pas lapidés, sous la promesse de s'égorger de sa propre main et de quitter la vie avec toi aujourd'hui même. »³¹⁵

³¹⁵ Euripide, *Oreste*, v. 946-949.

La mort semble inévitable puisque le peuple est contre lui. Seuls, Électre et Oreste se retrouvent sans recours possible. Les seules personnes qui auraient pu les aider sont soit contre eux soit absents de la scène de jugement. Tyndare excite la rancœur des Argiens à l'encontre de ses petits-enfants, Ménélas ne daigne même pas se présenter à l'assemblée pour montrer son soutien à son neveu et à sa nièce. Le seul personnage qui montre toute son amitié et son dévouement inconditionnel à Oreste, c'est Pylade. Il partage ses maux, il est le soutien de son corps, harassé par les crises frénétiques que lui envoient les Érinyes³¹⁶. Il n'est donc pas étonnant qu'il choisisse de suivre son ami jusque dans la mort : il a pris les décisions et a agi avec Oreste, lui aussi est souillé et ne peut rentrer dans sa patrie sans s'attirer l'opprobre du peuple. La vie sans Oreste lui est donc insupportable :

Πυλάδης – Ἐπίσχες. Ἐν μὲν πρῶτά σοι μομφὴν ἔχω,
εἰ ζῆν με χρῆζειν σοῦ θανόντος ἡλπισας,
Ὀρέστης – Τί γὰρ προσήκει κατθανεῖν σ' ἐμοῦ μέτα;
Πυλάδης – Ἥρου; Τί δὲ ζῆν σῆς ἐταιρίας ἄτερο;
Ὀρέστης – Οὐκ ἔκτανες σὴν μητέρ', ὡς ἐγὼ τάλας.
Πυλάδης – Σὺν σοί γε κοινῇ ταῦτά καὶ πάσχειν με δεῖ.

Pylade □ « Attends, j'ai tout d'abord un reproche à te faire, si tu as cru que je désirais te survivre. »

Oreste □ Quelle raison as-tu de partager ma mort ?

Pylade □ Quelle raison ? Sans ton amitié pourquoi vivre ?

Oreste □ Tu n'as pas, comme moi hélas ! tué ta mère.

Pylade □ Je t'ai aidé ; je dois subir le même sort. »³¹⁷

Leur amitié est tout ce qui compte réellement à ses yeux, elle doit perdurer dans la mort. Dans *Iphigénie en Tauride*, Pylade évoque les mêmes sentiments de loyauté et d'attachement à Oreste :

Κοῦκ ἔσθ' ὅπως οὐ χρῆ συνεκπνεῦσαί μὲ σοι
καὶ συσφαγῆναι καὶ πυρωθῆναι δέμας,
φίλον γεγῶτα καὶ φοβούμενον ψόγον.

« Non, non, je veux, je dois expirer avec toi. Nous serons égorgés et consumés ensemble. Car je t'aime et hais le déshonneur. »³¹⁸

Dans les yeux de son vis-à-vis c'est sa propre image qu'il voit comme dans un miroir. Ainsi, Oreste est tout pour Pylade qui ne peut laisser mourir son double seul. Même si Pylade est présent pour eux, il est un personnage qui manque cruellement, il s'agit d'Apollon. En effet, la situation d'Oreste et d'Électre semble être des plus catastrophiques,

³¹⁶ *Ibid.*, v. 1012-1017.

³¹⁷ *Ibid.*, v. 1069-1074.

³¹⁸ Euripide, *Iphigénie en Tauride*, v. 684-686.

mais le dieu reste absent de la pièce. Les propos qu'il avait tenus au jeune homme, avant l'exécution du meurtre de Clytemnestre, lui faisant comprendre que tout se terminerait bien, amènent Oreste à penser que le dieu s'est joué de lui. Il va même jusqu'à rejeter la faute sur Apollon : ποῖ τις οὖν ἔτ' ἄν φύγοι, εἰ μὴ κελεύσας ῥύσεταιί με μὴ θανεῖν; « quel recours restera-t-il alors, si celui de qui vient l'ordre, ne me sauve pas de la mort ? »³¹⁹. Avant même l'issue finale du procès, Oreste sous-entend déjà qu'il est résigné à mourir et quand le verdict tombe, il rejoint sa sœur qui ne peut rien faire d'autre que de se lamenter sur leur sort. Dans un dernier élan d'héroïsme, il lui dit :

Ἄλλ' εἶ' ὅπως γενναῖα κάγαμέμνονος
 δράσαντε κατθανούμεθ' ἀξιότατα.
 Κἀγὼ μὲν εὐγένειαν ἀποδείξω πόλει,
 παίσας πρὸς ἧπαρ φασγάνῳ· σὲ δ' αὖ χρεῶν
 ὅμοια πράσσειν τοῖς ἐμοῖς τολμήμασιν.

« Mais allons ! essayons de mourir noblement, par une action qui soit digne d'Agamemnon. Pour moi, je ferai voir à la cité que je suis de bonne race, en me frappant au foie d'un coup de glaive ; et toi, tu dois de ton côté imiter ma bravoure. »³²⁰

Résignés à mourir, Oreste et Électre s'acheminent inévitablement vers la mort, qui sonne le glas de la malédiction et de la lignée des Atrides.

Logiquement, nous nous attendons à trois nouvelles morts mais, comme nous sommes dans une pièce d'Euripide, il n'est pas étonnant de trouver ici aussi un retournement de situation qui entraîne de nouvelles péripéties. En effet, quand les personnages de la tragédie se retrouvent pris au piège, sans secours apparent et qu'ils manquent de temps, ils sont souvent amenés à tenir des propos ou à commettre des actes insensés. Ainsi, Pylade persuade Oreste de ne pas laisser les choses telles quelles, il lui propose ceci : ἐπεὶ δὲ κατθανούμεθ', εἰς κοινούς λόγους ἔλθωμεν, ὡς ἄν Μενέλεως συνδυστυχῶ, « puisque nous mourrons, concertons-nous pour entraîner Ménélas dans notre infortune »³²¹. Lors de l'assemblée populaire, les personnages recherchaient le salut, ici il est remplacé par la vengeance. Emporté par sa passion, Pylade est un ami véritable mais son amitié a des conséquences désastreuses. Il ne tolère pas de

³¹⁹ Euripide, *Oreste*, v. 598-599.

³²⁰ *Ibid.*, v. 1060-1064.

³²¹ *Ibid.*, v. 1098-1099.

mourir avec ses amis sans s'être vengé du lâche Ménélas : Ἑλένην κτάνωμεν, Μενέλεω λύπην πικράν, « tuons Hélène – un coup cruel pour Ménélas »³²². Toujours présentée comme la responsable de la guerre de Troie et, par la même occasion, comme la coresponsable avec sa sœur, Clytemnestre, des maux de la descendance d'Agamemnon, Hélène doit mourir. Mais Pylade ne tient pas seulement à ceci, il veut avant tout que leurs noms soient réhabilités :

Νῦν δ' ὑπὲρ ἀπάσης Ἑλλάδος δώσει δίκην,
 ὧν πατέρας ἔκτειν', ὧν δ' ἀπώλεσεν τέκνα,
 νύμφας τ' ἔθηκεν ὀρφανὰς ξυναόρων.
 Ὀλολυγμὸς ἔσται, πῦρ τ' ἀνάψουσιν θεοῖς,
 σοὶ πολλὰ κάμοι κέδν' ἀρώμενοι τυχεῖν,
 κακῆς γυναικὸς οὖνεχ' αἴμ' ἐπράξαμεν.
 Ὁ μητροφόντης δ' οὐ καλῆ ταύτην κτανών,
 ἀλλ' ἀπολιπὼν τοῦτ' ἐπὶ τὸ βέλτιον πεσῆ,
 Ἑλένης λεγόμενος τῆς πολυκτόνου φονεύς.

« [Hélène] expiera pour tous les Grecs, dont elle a tué les pères et fait mourir les fils, en rendant les épouses veuves de leurs époux. Une clameur de joie s'élèvera et le feu s'allumera pour les dieux ; à toi et à moi l'on souhaitera maintes félicités pour avoir versé le sang d'une mauvaise femme. « Le parricide » ne sera plus ton nom ; tu l'échangeras pour une condition meilleure, appelé meurtrier de l'homicide Hélène. »³²³

Pylade cherche la reconnaissance publique qu'ils méritent. La prise de décision de suivre ce que propose Pylade est très rapide, ni Oreste ni Électre ne prend la peine de discuter les paroles de Pylade. Ils sont tous trois dans un monde où les limites sont définitivement abolies. De ce fait, Pylade suggère de mettre le feu au palais afin que Ménélas ne vienne pas s'y installer et de mourir à l'intérieur. Mesure-t-il vraiment les souffrances qu'implique de mourir brûlés vifs ou préfère-t-il une mort plus spectaculaire par rapport à un coup d'épée et à une pendaison ? Il semble ne pas réellement s'en soucier, tout ce qui lui importe c'est de faire souffrir Ménélas autant qu'eux ont souffert. Si la justice ne juge pas de manière équitable, alors pourquoi la suivre ? Au lieu de s'arrêter au meurtre de Clytemnestre, les crimes s'ajoutent les uns aux autres. En effet l'exécution du plan de mettre à mort Hélène se déroule de manière différente par rapport aux autres meurtres. Il n'y a pas l'utilisation de la ruse : Oreste et Pylade entrent dans le palais sans crainte de tomber dans un piège, ils viennent gémir auprès d'elle. Sans défense, Hélène est écartée des esclaves phrygiens qui l'entourent. Une lutte commence alors entre eux et Oreste et

³²² *Ibid.*, v. 1105.

³²³ *Ibid.*, v. 1134-1142.

Pylade. Voici ce que rapporte un des esclaves au chœur de femmes restées dehors pour prévenir toute attaque venue de l'extérieur :

Ἄθυρσοι δ' οἶά νιν δραμόντε Βάκχαι
σκύμνον ἐν χεροῖν ὀρείαν
ξυνήρπασαν· πάλιν δὲ τὰν Διὸς κόρας
ἐπὶ σφαγὰν ἔτεινον·
ἂ δ' ἐκ θαλάμων
ἐγένετο διαπρὸ δωμαίων ἄφαντος,
ὦ Ζεῦ καὶ γᾶ καὶ φῶς καὶ νύξ,
ἦτοι φαρμάκοισιν ἦ
μάγων τέχνας ἦ θεῶν κλοπαῖς.

« Et [Oreste et Pylade], s'élançant, comme des Bacchantes sans thyrses sur une jeune bête des montagnes, ils s'en saisirent, puis contre la fille de Zeus ils se remirent à tendre l'arme de mort. Mais elle, hors de la chambre, voici qu'elle disparut à travers la demeure, ô Zeus, ô terre, lumière et nuit ! soit par l'effet des drogues ou par des artifices de sorcellerie, soit enlevée par les dieux. »³²⁴

Le plan a échoué, Hélène est saine et sauve, mais il reste encore une solution.

Quand Pylade annonce son intention d'égorger Hélène afin de se venger de Ménélas, Oreste avoue que l'idée le séduit mais il espère toujours un salut :

Ἐνὸς γὰρ εἰ λαβοίμεθ', εὐτυχοῖμεν ἄν,
εἴ ποθεν ἄελπτος παραπέσοι σωτηρία
κτανοῦσι μὴ θανοῦσιν· εὐχομαι τάδε.
Ὅ βούλομαι γάρ, ἦδ' καὶ διὰ στόμα
πτηνοῖσι μύθοις ἀδαπάνως τέρψαι φρένα.

« Car ce serait pour nous aubaine trop heureuse, s'il nous venait quelque salut inespéré, si nous donnions la mort sans la subir. J'en fais le vœu ! Le souhait est doux : et ne fût-ce qu'en paroles envolées des lèvres, il n'en coûte rien d'en charmer son esprit. »³²⁵

Électre croit détenir le salut qu'Oreste appelle en la personne d'Hermione : συλλάβεθ' ὄμηρον τήνδ', ὅταν στείχη πάλιν, « quand elle reviendra [du tombeau de Clytemnestre], prenez-la comme otage »³²⁶. La mort d'Hélène avait pour but de marquer l'inflexibilité des personnages, elle s'insérait dans leur plan pour montrer à Ménélas qu'ils étaient prêts à tout pour que celui-ci comprenne la situation dans laquelle ils se trouvaient. Selon l'idée d'Électre, Hermione servira de monnaie d'échange afin de faire pression sur

³²⁴ *Ibid.*, v. 1492-1497.

³²⁵ *Ibid.*, v. 1172-1176.

³²⁶ *Ibid.*, v. 1189.

leur oncle. Ainsi, installés sur le toit du palais d'Agamemnon, Oreste, Pylade et Électre menacent la vie d'Hermione sous les yeux de son père impuissant, Oreste interpelle alors son oncle : πεῖθ' ἐς Ἀργείους μολῶν [...] ἡμᾶς μὴ κτανεῖν αἰτοῦ πόλιν, « va persuader les Argiens [...] demande-leur que la mort nous épargne »³²⁷. Oreste joue avec la souffrance de ce père, il l'attise de toutes ses forces. Le spectacle de cette souffrance vise ici à montrer tout le pathétique de la situation des personnages, tout aurait pu être évité si seulement la justice des hommes avait été équitable. Ménélas cherche à gagner du temps en appelant ses concitoyens à l'aide. C'est alors que le divin Apollon, à la manière d'Athéna dans *les Euménides*, joue le rôle de médiateur et annonce l'acquittement prochain d'Oreste. Le monde des hommes et celui des dieux jusque-là séparés se rejoignent enfin par l'intervention du *deus ex machina*. Ainsi, Oreste, enfin écouté, consent à libérer Hermione et les tensions entre les protagonistes s'évaporent en même temps que le dieu se volatilise dans les airs.

Les personnages de l'*Oreste* d'Euripide sont des personnages qui, dans un premier temps, subissent les actions et qui, par la suite, vont se rebeller et prendre en main le déroulement de la pièce. Cette révolte d'Oreste, d'Électre et de Pylade est caractéristique du trouble de la cité. Elle n'est plus composée d'hommes justes, droits et intègres, le désordre des valeurs s'est propagé de la famille d'Agamemnon à la cité. L'intérêt des hommes se trouve alors dans une justice impartiale et un respect des règles et des lois.

2. La présence salvatrice d'un tiers

Le verdict du jugement d'Oreste dans *les Euménides* d'Eschyle est l'acquittement de ses crimes. En analysant de plus près la pièce, nous pouvons remarquer que cette sentence est prévue depuis le début. En effet, nous trouvons de nombreux indices de la victoire des Olympiens sur les puissances chtoniennes, ce qui est notamment annoncé par la Pythie. Elle rappelle les différents dieux qui ont occupé le siège prophétique de Delphes :

Πρῶτον μὲν εὐχῆ τῆδε πρῆσβεύω θεῶν
τὴν πρωτόμαντιν Γαῖαν· ἐκ δὲ τῆς Θέμιν,
ἥ δὴ τὸ μητρὸς δευτέρᾳ τόδ' ἔζετο

³²⁷ *Ibid.*, v. 1610-1611.

μαντεῖον, ὡς λόγος τις· ἐν δὲ τῷ τρίτῳ
λάχει, θελούσης, οὐδὲ πρὸς βίαν τινός,
Τιτανὶς ἄλλη παῖς Χθονὸς καθέζετο,
Φοῖβη· δίδωσιν δ' ἧ γενέθλιον δόσιν
Φοῖβῳ, τὸ Φοῖβης δ' ὄνομ' ἔχει παρώνυμον.

« Ma prière, parmi les dieux, fait une place à part en premier lieu à la première prophétesse, à la Terre ; après elle, à Thémis, qui s'assit la seconde au siège prophétique laissé par sa mère, comme l'affirme un vieux récit. La troisième, à son tour, avouée de Thémis, sans violence faite à personne, une autre Titanide, fille de la Terre, s'y assit ensuite, Phoibé, et c'est elle qui l'offre, en don de joyeuse naissance, à Phoibos – Phoibos, qui doit à Phoibé ce surnom. »³²⁸

Les divinités chtoniennes que sont Γῆ (Gè), la Terre et ses deux filles, Θέμις, Thémis et Φοῖβη, Phoibè, ont laissé la place à une divinité céleste Φοῖβος (Phoibos), Apollon. C'est pacifiquement que les divinités souterraines se succèdent les unes aux autres, tout comme se fait la transmission avec Apollon. L'établissement du dieu à Delphes est même l'objet d'une fête, tout se déroule sans heurt ni violence, c'est une transmission naturelle. Ainsi, le début de la pièce laisse présager un monde où la conciliation remplace la brutalité et où tout s'apaise. Néanmoins, il semble que les divinités chtoniennes n'agissent pas toutes de la même manière. À leur réveil, les Érinyes, installées dans le sanctuaire prophétique d'Apollon, refusent d'en sortir. Elles suivent Oreste là où ses pas le mènent, ce qui ne plaît pas du tout au dieu, il les menace :

Ἔξω, κελεύω, τῶνδε δωμαίων τάχος
χωρεῖτ', ἀπαλλάσσεσθε μαντικῶν μυχῶν,
μὴ καὶ λαβοῦσα πτηνὸν ἀργηστὴν ὄφιν,
χρυσηλάτου θώμιγγος ἐξορμώμενον,
ἀνῆς ὑπ' ἄλγους μέλαν' ἀπ' ἀνθρώπων ἀφρόν,
ἐμοῦσα θρόμβους οὐς ἀφείλκυσας φόνου.

« Dehors ! je l'ordonne ; vite, hors de chez moi ! Débarrasse le sanctuaire prophétique, si tu ne veux que t'atteigne le serpent à l'aile blanche, qui, bondissant de l'arc d'or, te fera cracher douloureusement la noire écume que tu dois aux humains et rendre en lourds caillots tout le sang que tu tires d'eux. »³²⁹

Le serpent Apollon est tout aussi dangereux que ne le sont les Érinyes serpents. Cette menace du dieu anticipe la violence des propos qui fuseront lors du procès, il les piquera de ses flèches acérées. De plus les passages où Athéna apparaît sont porteurs de signes eux

³²⁸ Eschyle, *les Euménides*, v. 1-8.

³²⁹ *Ibid.*, v. 179-184.

aussi révélateurs : les Érinyes sont présentées comme étant exténuées à cause de la poursuite inlassable d'Oreste³³⁰. La déesse ἄτρυτον πόδα, « aux pas infatigables »³³¹ apparaît devant sa statue à la suite de la prière du protégé d'Apollon. Une distinction s'opère donc ici, les Érinyes ne sont pas aussi puissantes que les dieux olympiens, elles ressentent le poids de la fatigue. Par ailleurs, lorsqu'Athéna fait allusion aux Amazones dans son monologue avant le début du procès, elle les compare implicitement aux divinités infernales :

Πάγον δ' Ἄρειον τόνδ' Ἀμαζόνων ἔδραν
 σκηνάς θ', ὅτ' ἦλθον Θησέως κατὰ φθόνον
 στρατηλατοῦσαι, καὶ πόλει νεόπτολιν
 τήνδ' ὑψίπυργον ἀντεπύργωσαν τότε,
 Ἄρει δ' ἔθνον, ἔνθεν ἔστ' ἐπώνυμος
 πέτρα πάγος τ' Ἄρειος.

« Sur ce mont d'Arès, où les Amazones jadis s'établirent et plantèrent leurs tentes, aux jours où elles firent, en haine de Thésée, campagne contre Athènes – en face de sa citadelle alors elles dressèrent les remparts élevés d'une autre citadelle ; elles y sacrifiaient à Arès, et le rocher, le mont en ont gardé le nom d'Arès. »³³²

Tout comme les Érinyes, les Amazones représentent un danger pour la cité. Thésée sort vainqueur de ces femmes guerrières au même endroit où Apollon sera victorieux des déesses infernales. Tout est déjà sous-entendu avant même l'arrêt de la justice et les Érinyes s'inquiètent alors : νῦν καταστροφαὶ νέων θεσμίων, εἰ κρατήσῃ δίκαια <τε> καὶ βλάβαι τοῦδε μητροκτόνου, « *ce jour verra donc l'avènement de lois nouvelles, si la cause – le crime – de ce parricide doit ici triompher !* »³³³.

Dans *les Euménides*, Athéna apparaît comme un personnage essentiel pour le bon dénouement de l'action. La figure du tiers qu'elle incarne rappelle aux parties divergentes que le salut commun est menacé par la violence. Médiatrice, la déesse est présente pour prévenir tout danger qu'encourt la cité et pour parvenir à une réconciliation des dieux. En effet, après qu'Oreste s'est accroupi devant sa statue pour la supplier, Athéna se place d'emblée en tant que juge de l'affaire. Elle écoute tour à tour les arguments de chacun.

³³⁰ *Ibid.*, v. 127-128.

³³¹ *Ibid.*, v. 403.

³³² *Ibid.*, v. 685-690.

³³³ *Ibid.*, v. 490-493.

Néanmoins, elle est prise d'un dilemme³³⁴, elle propose une alternative et choisit de créer un espace nouveau. Elle annonce :

Ἐπεὶ δὲ πρᾶγμα δεῦρ' ἐπέσκηψεν τόδε,
φόνων δικαστὰς ὀρκίους αἰρουμένη
θεσμόν τὸν εἰς ἅπαντ' ἐγὼ θήσω χρόνον·
ὕμεις δὲ μαρτύριά τε καὶ τεκμήρια
καλεῖσθ', ἀρωγὰ τῆς δίκης ὀρθώματα·
κρίνασα δ' ἀστῶν τῶν ἐμῶν τὰ βέλτατα
ἦξω διαιεῖν τοῦτο πρᾶγμ' ἐτητύμως
ὄρκων περῶντας μηδὲν ἔκδικοις φρεσίν.

« Puisque la chose en est arrivée là, je vais ici faire choix de juges du sang versé ; un serment les obligera, et le tribunal qu'ainsi j'établirai sera établi pour l'éternité. Vous, faites appel aux témoignages, aux indices, auxiliaires assermentés du droit. Je reviendrai, quand j'aurai distingué les meilleurs de la ville, pour qu'ils jugent en toute franchise, sans transgresser leur serment d'un cœur oublieux d'équité. »³³⁵

Le tribunal qu'elle établit est l'Aréopage : il doit procéder à un examen attentif de la situation. Ainsi, quand tout aura été considéré du côté du plaignant et du côté de l'accusateur, il sera possible d'y voir plus clair pour Athéna et pour les juges. Par ailleurs, ce tribunal voit le jour pour que les lois non écrites et léguées par la tradition s'inscrivent dans un cadre institutionnel. Cependant, il ne faut pas croire que parce que les valeurs morales et les lois n'étaient pas rédigées, c'était l'anarchie. Bien au contraire, tous les Grecs connaissaient ces bases, elles leur étaient communes. C'est bien le respect de ces règles qui faisait que les Grecs s'opposaient à tous les autres peuples, nommés généralement par eux « Barbares ». Le terme *Βάρβαρος* (Barbaros), « Barbare » qui signifie dans un premier temps, « qui ne connaît pas la langue grecque » et qui évolue ensuite vers le sens de « cruel » et de « violent », montre bien que le « Barbare » n'est pas au courant des valeurs grecques. Ainsi, cette institution judiciaire a fondamentalement pour but premier de mettre fin à la loi du talion et de rendre une justice juste ; la déesse le proclame ainsi :

Κερδῶν ἄθικτον τοῦτο βουλευτήριον,
αἰδοῖον, ὀξύθυμον, εὐδόντων ὕπερ
ἐγρηγορὸς φρούρημα γῆς καθίσταμαι.

« Incorruptible, vénérable, inflexible, tel est le Conseil qu'ici j'institue, pour garder, toujours en éveil, la cité endormie. »³³⁶

³³⁴ *Ibid.*, v. 480-481.

³³⁵ *Ibid.*, v. 482-489.

³³⁶ *Ibid.*, v. 704-706.

Les lois instaurées par le tribunal ont pour finalité de devenir impérissables. C'est dans ce contexte nouveau que le débat a lieu, les juges écoutent les interventions de chacun des participants et votent en leur âme et conscience. Athéna endosse son rôle de juge en ouvrant le débat :

Κήρυσσε, κήρυξ, καὶ στρατὸν κατειργαθοῦ·
εἶτ' οὐρανὸνδεδιάτορος Τυρσηνικῆ
σάλπιγξ βροτείου πνεύματος πληρουμένη
ὑπέρτονον γήρυμα φαινέτω στρατῶ.
πληρουμένου γὰρ τοῦδε βουλευτηρίου
σιγᾶν ἀρήγει καὶ μαθεῖν θεσμοὺς ἐμοὺς
πόλιν τε πᾶσαν εἰς τὸν αἰανῆ χρόνον
καὶ τῶδ' ὅπως ἂν εὖ καταγνωσθῆ δίκη.

« Héraut, fais ton office, en contenant la foule. Et que, jusqu'au ciel, la trompette perçante d'Étrurie, sous le souffle humain qui l'emplit, fasse aux oreilles du peuple éclater sa voix aiguë. À l'heure où ce Conseil s'assemble, il convient de faire silence et de laisser la cité tout entière entendre les lois qu'ici j'établis, pour durer à jamais, et, dès aujourd'hui, pour permettre à ces hommes de prononcer un juste arrêt. »³³⁷

Elle donne la voix aux uns puis aux autres et elle clôt le procès. En effet elle annonce que l'égalité des voix acquittera Oreste, puisque son vote ira en sa faveur. C'est ainsi que le partage des voix égales donne l'avantage à Oreste, conformément au principe selon lequel le doute profite à l'accusé. Le pire est alors évité pour le seul descendant mâle d'Agamemnon, à l'inverse d'*Oreste* d'Euripide. La décision du tribunal par le vote apparaît comme légitime dans la mesure où elle s'établit dans le cadre d'une institution. Néanmoins, nous pouvons remarquer qu'il s'agit davantage d'une décision divine plutôt que d'une décision humaine. C'est Athéna qui fait pencher la balance du côté d'Oreste : son vote est compté parmi ceux des hommes. Si elle n'avait pas voté, le jeune homme aurait été probablement condamné³³⁸. Le sort d'Oreste a été entre les mains des dieux depuis le début : il a accompli un acte voulu par Zeus, Apollon le lui a ordonné, puis l'en a purifié, Hermès l'a guidé dans son errance, et Athéna l'a acquitté. Les dieux sont autant ses ennemis que ses bienfaiteurs.

Ce qui donne à Athéna son autorité et son pouvoir, c'est qu'elle est la représentante de Zeus lors du procès. En tant que fille du dieu souverain de l'Olympe, elle parle en son

³³⁷ *Ibid.*, v. 566-573.

³³⁸ *Ibid.*, v. 740.

nom³³⁹ et dispose même de l'attribut de son père, la foudre. Elle en menace notamment les Érinyes :

Κάγῳ πέποιθα Ζηνί, καὶ τί δεῖ λέγειν;
καὶ κληῖδας οἶδα δώματος μόνη θεῶν
ἐν ᾧ κεραυνός ἐστιν ἐσφραγισμένος·

« Moi, je m'assure en Zeus, et – faut-il le dire ? – seule entre les dieux, je sais ouvrir la chambre où la foudre dort scellée. »³⁴⁰

Autre fille de Zeus présente implicitement dans la pièce, c'est Δίκη (Diké), « la Justice ».



Figure 17 : *Diké contre Adiké*. Détail d'une amphore à figures rouges, VI^e siècle avant J.-C. Musée de Kunsthistorisches, Autriche.

Elle exerce la fonction de maintenir l'univers en ordre, idée symbolisée par la balance de la justice. Constamment remis en question par les forces du chaos, son équilibre doit être rétabli, et c'est justement la déesse Athéna qui en a la charge. Malgré sa fonction de représentante de Zeus, la déesse exerce une action conciliatrice entre les deux parties antagonistes, elle n'est jamais agressive envers les Érinyes à l'inverse d'Apollon. Elle mène le débat sans prendre parti pour l'un ou pour l'autre. Ce n'est qu'au terme du procès qu'Athéna avoue qu'elle vote pour Oreste, mais pourquoi ce choix ? Elle l'explique sans détours :

³³⁹ *Ibid.*, v. 972-975.

³⁴⁰ *Ibid.*, v. 826-828.

Ψῆφον δ' Ὀρέστη τήνδ' ἐγὼ προσθήσομαι·
μήτηρ γὰρ οὐτις ἔστιν ἢ μ' ἐγείνατο,
τὸ δ' ἄρσεν αἰνῶ πάντα – πλὴν γάμου τυχεῖν –
ἅπαντι θυμῶ, κάρτα δ' εἰμι τοῦ πατρός·
οὕτω γυναικὸς οὐ προτιμήσω μόρον
ἄνδρα κτανούσης δωμάτων ἐπίσκοπον.

« Je joindrai mon suffrage à ceux qui vont à Oreste. Je n'ai point eu de mère pour me mettre au monde. Mon cœur toujours – jusqu'à l'hymen du moins – est tout acquis à l'homme : sans réserve je suis pour le père. Dès lors je n'aurai pas d'égard particulier pour la mort d'une femme qui avait tué l'époux gardien de son foyer. »³⁴¹

En total accord avec Zeus, la fille défend les droits du père. La suprématie de l'homme sur la femme est un peu plus mise en valeur, ce qui n'est pas étonnant quand nous analysons le statut ambigu d'Athéna : c'est une déesse virile. À l'inverse de Clytemnestre, elle n'est pas haineuse des hommes, puisqu'elle est de leur côté. Elle ne renie pas pour autant sa part de féminité, même si elle a une volonté farouche de garder sa virginité intacte. Elle joue le rôle de mère protectrice lorsqu'Apollon lui envoie son suppliant Oreste, elle est aussi la mère des Athéniens qu'elle protège et qu'elle chérit. En définitive, Athéna vote pour Oreste parce qu'elle n'est pas née d'une femme ni d'une mère, Zeus est son seul parent.

L'acquittement annoncé d'Oreste n'est possible que par la présence salvatrice d'Athéna qui joue parfaitement son rôle de médiatrice. Représentante de la volonté divine de son père, elle juge, avec l'élite des hommes athéniens, en toute impartialité les événements que les personnages lui rapportent lors de l'établissement du tribunal de l'Aréopage. Elle fait le pont entre un monde rempli de violence et de meurtres et un monde où les principes de douceur et d'indulgence s'inscrivent dans une volonté et un besoin de changement.

3. La violence cède la place à la douceur

Dans *les Euménides*, à la levée du rideau, la scène s'ouvre à Delphes pour se déplacer, au milieu de la tragédie, à Athènes sur l'Ἄρειος πάγος (Areios pagos), « le mont d'Arès », renommé l'Aréopage.

³⁴¹ *Ibid.*, v. 735-740.



**Figure 18 : L'Aréopage sur l'Acropole à Athènes.
Photographie prise par l'auteur. Grèce, février-mars 2010.**

Ce changement de lieu pour le procès d'Oreste correspond à une orientation différente des personnages et de la situation. La particularité du procès consiste dans le fait que ce sont des hommes qui jugent et une déesse qui le préside. En effet le tribunal que réunit Athéna est un tribunal humain : les juges sont des mortels, ils sont choisis parmi l'élite athénienne afin qu'ils garantissent une objectivité sans faille dans la mesure où les dieux, eux, prennent part au débat. Les hommes jugent avant tout un autre homme, ils n'ont aucun lien particulier avec lui excepté celui d'être Grec, c'est un Argien. Il y a véritablement ici une nouveauté : les hommes pris individuellement ne peuvent juger mais, ensemble, ils ont la possibilité de rendre la justice de manière équitable et impartiale. Dans l'*Oreste* d'Euripide, il en est tout autrement : les hommes jugent lors d'une assemblée populaire, ils se réunissent certes, mais ils ne jugent pas selon les principes de la justice, chacun choisit de voter dans son propre intérêt et non pour celui de l'accusé ou de la cité. Par ailleurs, tout le débat qui aura lieu par la suite entre Athéna et les Érinyes est un débat qui a pour principal sujet la condition humaine. Ce sont véritablement les hommes qui comptent au-delà des querelles divines. Athéna souligne implicitement cette idée :

Κλύοιτ' ἄν ἤδη θεσμόν, Ἀπτικὸς Λεώς,
πρώτας δίκας κρίνοντες αἵματος χυτοῦ.
Ἔσται δὲ καὶ τὸ λοιπὸν Αἰγέως στρατῶ
αἰεὶ δικαστῶν τοῦτο βουλευτήριον·

« Écoutez maintenant ce qu'ici j'établis, citoyens d'Athènes, appelés les premiers à connaître du sang versé. Jusque dans l'avenir le peuple d'Égée conservera, toujours renouvelé, ce Conseil de juges. »³⁴²

Ainsi il semble que les hommes seuls ne peuvent donner que des jugements injustes sans faire preuve d'équité. De la même manière, les dieux seuls ne parviennent pas à un jugement. Lorsque les deux mondes s'excluent, rien de bon n'apparaît. Au contraire la violence des mots est omniprésente, elle fait craindre la violence physique. C'est pourquoi Athéna choisit de transporter la scène dans un ailleurs. Ce premier jugement doit servir d'exemple pour les hommes, les dieux n'y participeront plus physiquement.

Au sein de l'héritage des valeurs que souhaite transmettre Athéna aux hommes de son peuple, à travers l'établissement de ce tribunal, le refus de la violence tient la première place. Oreste, le premier, l'a bien compris et c'est aussi la raison pour laquelle, avant de quitter Athènes, il prononce ces mots :

Ἐγὼ δὲ χάρα τῆδε καὶ τῷ σῶ στρατῷ
τὸ λοιπὸν εἰς ἅπαντα πλειστήρη χρόνον
ὀρκωμοτήσας νῦν ἄπειμι πρὸς δόμους
μήτοι τιν' ἄνδρα δεῦρο πρυμνήτην χθονὸς
ἐλθόντ' ἐποίσειν εὖ κεκασμένον δόρυ.

« À ce pays, à ton peuple, pour l'avenir et la durée sans fin des jours, voici, moi, le serment que je fais, au moment de rentrer dans ma demeure : jamais un roi placé au gouvernail d'Argos ne portera en ces lieux des armes vouées au triomphe. »³⁴³

Oreste rejette l'utilisation de la violence sûrement parce que lui-même n'en a pas été épargné. Considérée comme animale et indigne de l'homme, cette tendance à user de la violence s'est révélée au moment de la découverte de la justice et de la découverte de principes nouveaux liés à l'avènement du régime démocratique. Cette brutalité qui peut perdre l'homme ne semble à présent être canalisée que grâce à la justice. C'est véritablement l'une des caractéristiques de la civilisation grecque. Les Grecs ont connu la violence sous la forme des guerres contre les ennemis, des guerres civiles ou encore des joutes oratoires lors des assemblées du peuple. La tragédie grecque témoigne de cette brutalité, elle a poussé celle-ci jusque dans ses limites. Il suffit de prendre les pièces du V^e siècle avant J.-C. pour s'en rendre compte : elles sont nombreuses à avoir pour trame de fond une guerre. Ce besoin récurrent de montrer le pire pour éviter de le faire était un moyen de choix pour mettre sous les yeux des spectateurs les conséquences qu'il y avait à

³⁴² *Ibid.*, v. 681-684.

³⁴³ *Ibid.*, v. 762-766.

agir sous son influence. Par ailleurs Eschyle n'est pas le seul à rejeter la violence et à conclure sur la justice, Sophocle termine aussi son *Électre* sur la libération des personnages, Euripide a souvent recours à un *deus ex machina* pour mettre fin aux querelles.

La découverte de la justice a fait jaillir de nouveaux principes qui n'étaient jusque-là que simplement effleurés. En effet dans l'*Électre* de Sophocle, le personnage de Chrysothémis se défend des critiques de sa sœur, elle ne veut pas participer au projet de tuer sa mère. Elle dit : πατήρ δὲ τούτων, οἶδα, συγγνώμην ἔχει, « mais notre père même, je le sais, nous pardonne »³⁴⁴. L'attitude de la jeune femme à demander le pardon est souvent adoptée par ceux qui ne peuvent prétendre agir avec héroïsme. Dans *les Euménides*, Oreste, une fois acquitté, est pleinement lavé de la souillure du crime de sa mère, il est pardonné. Il redevient un homme libre. Athéna prône également une autre qualité qui va de pair avec le pardon. Elle dit aux Érinyes en colère du résultat du vote : ὄργας ξυνοίσω σοι· γεραιτέρα γὰρ εἶ, « à tes colères, je veux être indulgente, car tu as l'âge pour toi »³⁴⁵. Ainsi en évoquant l'indulgence, Athéna montre que l'emportement peut être maîtrisé, il n'est pas nécessaire de répondre par la violence à des propos agressifs. Avant l'établissement de l'institution judiciaire, nous pouvons comprendre sans grande difficulté que le pardon et l'indulgence n'avaient pas leur place dans la tragédie grecque. Si les criminels avaient obtenu le pardon, il n'y aurait pas eu de héros tragique ni de tragédie. Celui-ci ne se révèle pleinement que dans la souffrance et dans les épreuves qu'il traverse : il aide ses amis et cause du tort à ses ennemis, sans jamais se laisser détourner de sa mission. Le héros tragique est seul, tout le monde le rejette pour les crimes qu'il a commis. Ainsi, l'institution du tribunal de l'Aréopage, outre sa fonction première de prononcer un jugement, montre l'efficacité des hommes quand il s'agit de prononcer un verdict. La violence est consécutivement exclue de la cité au profit des principes humains de douceur.

Le tribunal de l'Aréopage s'organise en plusieurs groupes distincts qui s'inscrivent tous dans un schéma élaboré : l'accusé, ses défenseurs, l'accusateur et les juges. De plus, des lois et des règles vouées à traverser les siècles voient le jour dans l'intérêt de la cité et

³⁴⁴ Sophocle, *Électre*, v. 400.

³⁴⁵ Eschyle, *les Euménides*, v. 847.

de ses citoyens. Cette institution judiciaire signe définitivement la fin de la loi du talion au profit d'une justice qui prend le relais dans l'expression des châtiments consécutifs aux crimes de sang. Elle met également fin aux assemblées populaires qui s'autorisaient le droit de punir les meurtriers sans réelle droiture politique. Le monde de la tragédie qui n'était que chaos et désordre, meurtres et châtiments, violence et souffrance tend progressivement à évoluer vers un monde plus serein. La fondation de l'Aréopage dans la cité d'Athènes est le symbole de ce monde en mutation que les hommes recherchent. Par son biais, le pouvoir n'est plus seulement aux mains des puissants, les hommes retrouvent une unité civique. En ce qui concerne les dieux, certains en colère s'apaisent, d'autres assoient davantage leur autorité. Les tragédies s'achèvent alors sur les personnages qui voient arriver progressivement la fin de leurs maux et qui retrouvent une vie « normale ».